
Clauses contractuelles – Location du Gîte « Le 9^e Entracte »

1. Clause d'information sur les données personnelles – RGPD

Dans le cadre de la réservation et de la location du gîte, certaines données personnelles sont collectées (nom, prénom, adresse, coordonnées, pièce d'identité, attestation d'assurance villégiature, etc.). Ces données sont nécessaires à l'exécution du contrat de location saisonnière et à la gestion administrative du séjour.

Elles sont traitées dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – UE 2016/679), et ne sont conservées que pour la durée strictement nécessaire à des fins administratives, fiscales et légales. Aucune donnée n'est cédée ni vendue à des tiers.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition au traitement de vos données. Pour l'exercer, vous pouvez nous contacter à :



magnierdaniel@gmail.com



Adresse postale : 194 Bis Boulevard de Sainte Marguerite - 13009 Marseille France

2. Assurance villégiature – Responsabilité du locataire

Conformément aux conditions de location, le locataire s'engage à fournir, avant l'entrée dans les lieux, une attestation d'assurance villégiature en cours de validité couvrant les dommages matériels et corporels pouvant survenir durant son séjour.

***** Le locataire s'engage également à fournir les coordonnées complètes de son assureur :

• Nom de l'assureur : _____

• Numéro de contrat : _____

• Téléphone et email de contact : _____



À défaut de présentation de cette attestation, le locataire reconnaît expressément sa pleine

Siège Social :

“ Le 9^{ème} Entracte ” – Magnier Daniel - 194 Bis Boulevard de Sainte Marguerite – 13009 Marseille France

Siret 411 967 110 000 31 – Ape 6820A – n° TVA FR 92411967110

Numéro d'enregistrement du meublé de tourisme : n°=13209008926SB

Site : <https://9iemeentracte.fr>



responsabilité en cas de sinistre, et s'engage à indemniser personnellement le propriétaire pour tout dégât, perte, ou incident, même involontaire, dont il serait responsable pendant la durée de la location.

3. Clause de responsabilité en cas d'incident

En cas de dégât matériel, de sinistre, de perte, ou de problème quelconque survenant pendant le séjour, le locataire s'engage à en informer immédiatement le propriétaire. Il ne pourra en aucun cas effectuer lui-même des réparations ou faire appel à un prestataire extérieur sans l'accord écrit du propriétaire.

Tout incident non signalé ou toute négligence pourra entraîner la retenue de la caution, voire une action en responsabilité civile si nécessaire.

4. Vidéosurveillance

Pour la sécurité des lieux, les espaces extérieurs du gîte (entrées & accès principaux) sont placés sous vidéosurveillance.

Aucun enregistrement ne concerne les zones privées ou intérieures.

Les images sont conservées 30 jours maximum, sauf en cas d'incident justifiant une prolongation.

Engagement du locataire

 Je soussigné(e),

Nom et prénom : _____

Atteste avoir pris connaissance des présentes clauses, les accepte sans réserve, et m'engage à les respecter.

  Date : ____ / ____ / _____

  Signature du locataire :

Siège Social :

“ Le 9^{ème} Entracte ” – Magnier Daniel - 194 Bis Boulevard de Sainte Marguerite – 13009 Marseille France

Siret 411 967 110 000 31 – Ape 6820A – n° TVA FR 92411967110

Numéro d'enregistrement du meublé de tourisme : n°=13209008926SB

Site : <https://9iemeentracte.fr>